



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 127212

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la teneur du rapport, rendu public le 18 janvier 2012, relatif à l'impact budgétaire et fiscal du Grenelle de l'environnement. Il apparaît que ce bilan d'étape triennal (2009-2011) réalisé par la Cour des comptes ne porte que sur les engagements de l'État, excluant de fait les financements assurés par les collectivités territoriales et les partenaires privés. Comme ceux-ci sont censés constituer des acteurs essentiels du dispositif, il lui demande si le Gouvernement dispose de données chiffrées permettant d'évaluer précisément leur contribution respective au Grenelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127212

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 884

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)